

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 6
Votants : 42
Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Budget primitif 2023 - Budget annexe Pépinière « L'Espéidou » (HT).

Le budget primitif 2023 du budget annexe de la Pépinière L'Espéidou s'est construit selon les éléments de contexte suivants :

- L'intégration de l'impact de l'inflation sur les coûts des fluides et des dépenses liées à l'entretien de l'équipement ;
- Une subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA, l'activité ne s'équilibrant pas avec ses recettes propres.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 14 mars 2023,
Vu la présentation en commission des finances du 22 mars 2023,

Le projet de budget primitif 2023 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

En conséquence, le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 261 249,53 €
- section d'investissement : 263 594,29 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 97 900,00 € : il s'agit des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement courant du service avec essentiellement l'augmentation des dépenses liées aux fluides, à l'entretien de l'équipement et aux fournitures nécessaires aux prestations proposées aux entreprises.

Chapitre 012 : 67 000,00 € : il s'agit des charges de personnel correspondant aux agents intervenant à la pépinière.

Chapitre 65 : 100 € : ces crédits correspondent aux régularisations liées aux centimes dans le cadre des déclarations de TVA.

Chapitre 66 : 4 000,00 € : ces crédits correspondent aux intérêts de l'échéance 2023 de l'emprunt ayant financé la construction de l'équipement.

Chapitre 042 : 92 249,53 € d'amortissements.

Recettes

Chapitre 002 : 3 483,06 € de résultat de fonctionnement reporté.

Chapitre 70 : 3 000,00 € de tarifs et redevances correspondant aux prestations proposées aux entreprises.

Chapitre 74 : 96 118,47 € de participations publiques avec la subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA.

Chapitre 75 : 85 000,00 € représentant les loyers versés par les entreprises installées à la pépinière.

Chapitre 042 : 73 648,00 € d'amortissements des subventions transférables ayant financé la réalisation de l'équipement.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16 : 40 100 € de remboursement du capital de l'échéance 2023 de l'emprunt ayant financé la construction de l'équipement et 5 100 € de cautions.

Chapitre 21 : 145 280,29 € liés pour 20 000 € au nécessaire renouvellement de l'équipement et pour le reste à une enveloppe d'équilibre suite au transfert de l'emprunt en recette.

Chapitre 040 : 73 648 € d'amortissements des subventions transférables.

Recettes

Chapitre 001 : 165 344,76 € de résultat antérieur reporté.

Chapitre 16 : 6 000 € de cautions.

Chapitre 040 : 92 249,53 € d'amortissements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION B PERRUSSET) décide:

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe de la Pépinière l'Espéridou selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 avril 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE

